



PRESTATION GARDE D'ENFANTS

ACTION SOCIALE SNCF

GRÂCE À L'UNSA, DES AVANCÉES POUR LES PARENTS CHEMINOTS !

En décembre 2023, nous annonçons avoir obtenu une concertation sociale sur l'accompagnement des parents salariés confrontés à la recherche d'un mode de garde.



VOS REPRÉSENTANTS À L'INSTANCE COMMUNE ASSURANT LE SUIVI DE L'ACCORD MIXITÉ ET À LA COMMISSION DU FONDS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ONT PORTÉ CES AXES REVENDICATIFS TOUT EN TENANT COMPTE DE L'ENQUÊTE CONDUITE PAR L'ENTREPRISE AUPRÈS DE 11 000 PARENTS ET PRÉSENTÉE EN JUIN 2023.

GARDE D'ENFANTS CE QUE L'UNSA REVENDIQUE

- #1 Diminuer le reste à charge sur les frais de garde.
- #2 Prendre en compte tous les modes de garde pour le versement d'une indemnité.
- #3 Prendre en compte les situations liées à l'emploi comme les horaires atypiques
- #4 Accompagner les parents dans la recherche d'une solution de garde.
- #5 Proposer des places pour pallier les urgences en attente de solutions pérennes. ...



UNSA-FERROVIAIRE

FRAIS DE GARDE D'ENFANTS DE 0 À 3 ANS CE QUE NOUS AVONS OBTENU

- #1 **Maintien de l'indemnité** de garde assistante maternelle existante, sans condition de ressources, pour un montant de 100 € par mois, payée sous forme de CESU (environ 4 500 enfants par an).
- #2 **Mise en place courant 2024** d'une indemnité mode de garde pour financer une place en crèche collective (uniquement les crèches non financées par les CAF) ou une garde à domicile. L'aide serait versée en trois paliers 100, 80 ou 40 € suivant le quotient familial du foyer.
- #3 **Maintien de la possibilité** d'une majoration des aides en cas de famille monoparentale et / ou travaillant en horaires atypiques.
- #4 **Mise en place de solutions temporaires** avec réservation de berceaux ou mise à disposition de personnel à domicile pour faire face à l'absence de solution de garde ou une défaillance de la garde habituelle. Le dispositif devrait être opérationnel courant 2024 et vise à renforcer l'aide financière déjà existante, mais jugée insuffisamment efficace.
- #5 **Renforcement** de l'accompagnement individualisé et en proximité assuré par les travailleurs sociaux, qui sont au cœur du dispositif d'accompagnement des parents.

UN PREMIER PAS... QUI EN APPELLE D'AUTRES



Le cadrage financier imposé par la DRH Groupe sur le fonds d'action sanitaire et sociale (FASS) n'a pas permis d'aller vers une prestation universelle, quel que soit le mode de garde pour les enfants de 0 à 3 ans. La DRH Groupe n'a pas souhaité ouvrir la concertation sur les frais de garde d'enfants de 4 à 12 ans alors que l'enquête auprès des salariés a révélé une forte attente y compris sur la question des rythmes et de l'organisation du travail.

VOS REPRÉSENTANTS UNSA VONT CONTINUER À PESER SUR LES NÉGOCIATIONS

Dès que les modalités plus précises seront disponibles, nous ne manquerons pas de vous informer. Que faire en attendant l'ouverture des nouveaux dispositifs ?
Contactez l'Action sociale SNCF !

LE SITE INTERNET

Consultez-le sur <https://rb.gy/7vpz4k>

LES CONTACTS UTILES

Écrivez à action.social@sncf.fr ou appelez l'Action sociale au 08 00 20 66 20 (numéro vert).

